



Injure non publique ,convocation devant le tribunal de police

Par **mel7789**, le **18/11/2014** à **22:15**

Bonjour,

nous avons un souci depuis 2009 avec notre voisine qui n'accepte pas notre relations de mon époux et moi car nous avons 20 ans de différence!

Madame n'arrête pas de nous insulté avec sont mari,quand o rentre chez nous,il faut savoir que nous avons une maison en retrait et une allée de 70 m,donc quand elle insulte va dans sa véranda de derrière provoque ,fais des bras d'honneur,insulte!

on a était plusieurs fois à la gendarmerie pour porté plaintes ou déposé des mains courantes,jamais il on voulu nous les prendre,par contre en 2013 Madame continue à insulté mon époux à répondu et Madame elle à pu porté plaintes

il à était convoqué par la gendarmerie pour injure non publique,à dit oui je les insulté ais elle à commencé la première deux mois après Madame reporte plaintes pour des injure auquel il à jamais rien eu se jour là!

il à était de nouveau une convocation ,il à bien dit qu'il n'a jamais eu d'insulte.

au mois de août 2014 un conciliateur pénal nous à convoqué,donec on à parlé du problème et du coup nous avons refugé la médiation pénal des fait incriminant mon conjoint on à signé un papier mentionnant pourquoi dont on à préciser que les rôles sont inversé et qu'on nous à toujours refugé mains courante ou plaintes.

aujourd'hui le 18/11/2014 un huissier apporte une convocation pour le 2 décembre 2014 pour les injure non publique.

j'aurai voulu savoir si l'affaire peut êtes classé à l'audience,ou mon époux va devoir payer une

amende à nos voisins sachant que pour la première plainte il a bien mentionné que Madame l'a insulté le premier donc a répondu, et que la deuxième plainte elle était fautive il a jamais eu d'insulte.

Et quand on lie le papier il mentionne ses deux procès verbaux

Que doit-on faire, et si le tribunal peut punir notre voisin de ses mensonges ou punira mon époux pour avoir répondu à l'insulte de Madame et d'une fautive plainte.

merci d'avance de votre réponse
cordialement